

Liste 1 : Activités commerciales contrôlées

No	Code ISIC	Types d'activités	Conditions pour l'investissement	Niveau de Gestion du Contrôle		Documents légaux concernés	Organisations Responsables
				Central	provincial		
1	2	3	4	5	6	7	8
Agriculture et foresterie (01-03)							
1	011	Plantation des plantes vivaces	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des terrains privés de plus de 10 hectares. Mettre en application les règlements concernés. 		✓	<ul style="list-style-type: none"> Loi agricole-N°01/98AN du 10 octobre 1998. Loi foncière-N°04/AN du 21 octobre 2003. Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de l'agriculture et des forêts Autres secteurs concernés.
2	012	Plantation des arbres sur pied	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des terrains privés de plus de 10 hectares. Mettre en application les règlements concernés 		✓	<ul style="list-style-type: none"> Loi agricole-N°01/98AN du 10 octobre 1998. Loi foncière-N°04/AN du 21 octobre 2003. Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de l'agriculture et des forêts Autres secteurs concernés.
3	0162	Activités de soutiens aux productions animales (à l'élevage)	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'un terrain, de capitaux, de bureaux et de mobiliers et de véhicules adaptés. 		✓	<ul style="list-style-type: none"> Loi agricole-N°01/98AN du 10 octobre 1998. Loi foncière-N°04/AN du 21 octobre 2003. 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de l'agriculture et des forêts Autres secteurs

			<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des employés techniques du secteur de l'élevage d'un niveau minimum bac+2/+3 ou des employés techniques dans le secteur disposant d'un certificat de travail du secteur de l'élevage ; • Pour les activités liées au secteur vétérinaire, il faut avoir des vétérinaires qui ont obtenus le certificat de la chambre professionnelle des vétérinaires. • Avoir l'accord des autorités locales compétentes. • Mettre en application les conditions nécessaires relatives à l'organisation la gestion et le contrôle du secteur de l'élevage et vétérinaire. 		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Autres lois et règlements concernés. 	concernés
4		Plantation des forêts et activités forestières (pour cet ISIC ne comporte que : la plantation de bois industriels (sauf l'hévéa) et des activités liées à la foresterie telles que : des activités liées au tourisme écologique, le reboisement, la création des jardins	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés 	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi forestière- N°06/AN du 24 décembre 2007. • Loi sur la faune- N°07/AN du 24 décembre 2007. • Loi foncière-N°04/AN du 21 octobre 2003. • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Notification sur la gestion et l'exportation des produits forestiers et des bois (pour fabriquer du charbon de bois)- 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'agriculture et des forêts • Autres secteurs concernés.

		botaniques, des activités de conservation des animaux sauvages, des animaux aquatiques et des espèces en voie de disparition et des activités liées au crédit carbone forestier.				<p>N°1355/Cabinet NA du 9 septembre 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instruction du département forestier pour la création d'une étude de faisabilité économique-technique sur l'investissement de plantation des bois industriels et des produits forestiers- N°1643/Des Pêches du 14 mai 2010. • Autres lois et règlements concernés. 	
5		Plantation et récolte des produits forestiers qui sont plantés pour la commercialisation (dans des zones gérées par la population)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés 		✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi forestier- N°06/AN du 24 décembre 2007. • Loi sur la faune- N°07/AN du 24 décembre 2007. • Loi foncière-N°04/AN du 21 octobre 2003. • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Notification sur la gestion et l'exportation des produits forestiers et des bois (pour fabriquer du charbon de bois)- N°1355/Cabinet NA du 9 septembre 2016. • Instruction du département forestier pour la création d'une étude de faisabilité économique-technique sur l'investissement de plantation des bois industriels et des produits forestiers- N°1643/Des Pêches du 14 mai 2010. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'agriculture et des forêts • Autres secteurs concernés.

						<ul style="list-style-type: none"> • Autres lois et règlements concernés. 	
Extraction et Transformation des mines (05-09)							
6	0810	Activités de recherche, de l'exploration et d'extraction des mines	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir la personnalité morale (laotienne ou étrangère) Activité de recherches minières uniquement pour des surfaces < 200 Km². 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi minérale, N°31/AN du 3 novembre 2017. • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Autres lois et règlements concernés. 	
7	0990	Activités de soutien aux autres industries extractives (cet ISIC ne comporte que des activités du bureau de consultations minières, d'extraction, de recherche, de transformation et d'analyse des mines)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon des règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi minérale, N°31/AN du 3 novembre 2017. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'énergie et des mines. • Autres secteurs concernés.
Industrie de transformation (10-33)							
8	1920	Production des huiles d'affinage	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la transformation industrielle, N°48/NA du 27 décembre 2013. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'industrie et du commerce • Secteur de l'énergie et des mines. • Autres secteurs concernés.

9	2029	Production des autres produits chimiques non classés (pour cet ISIC ne comporte que : la séparation ou transformation des minerais précieux (Rare Earth) qui ne sont pas des minéraux à rayonnements)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la gestion des produits chimiques, N°07/NA du 10 novembre 2016. • Loi sur la transformation industrielle, N°48/NA du 27 décembre 2013. • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'énergie et des mines. • Autres secteurs concernés.
10	2100	Production de médicaments et produits chimiques et de médicaments à base de plantes	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un capital d'enregistrement de plus de 1 Mrd LAK (soit environ de 104 000€). • Part d'action dans l'entreprise par l'investisseur étranger est plafonnée à 49%. 	✓			<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la santé publique. • Autres secteurs concernés.
		Production des produits vétérinaires (médicaments)	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi vétérinaire sur le bétail, N°08/AN du 11 novembre 2016. • Loi sur les médicaments et les produits médicaux, N°07/AN du 21 décembre 2013. • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'agriculture et des forêts. • Autres secteurs concernés.
11	2394	Fabrication de ciments, de laits de chaux et autres chaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi minière, N°31/AN du 3 novembre 2017. • Loi sur la transformation industrielle, N°48/AN du 27 décembre 2013. • Loi sur la protection de 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'énergie et des mines. • Autres secteurs concernés.

						<p>l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autres lois et règlements concernés. 	
Eau potable, système des eaux usées et traitement							
12	3812	Collecte des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Conseils sur la gestion des déchets et de la pollution dangereuse, N° 0744/MONRE du 11 février, 2015. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur des travaux publics et des transports. • Autres secteurs concernés.
13	3822	Traitement et élimination des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Conseils sur la gestion de la pollution dangereuse, N° 0745/MONRE du 11 février, 2015. • Conseils sur la gestion des déchets et de la pollution dangereuse, N° 0744/MONRE du 11 février, 2015. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'industrie et du commerce • Secteur de l'énergie et des mines. • Autres secteurs concernés.
14	3830	Recyclage des déchets : électroniques, électriques, anciennes batteries, plastiques et autres matières.	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'industrie et du commerce • Autres secteurs concernés.

Transport et stockage (49-53)

15	5110	Transports aériens	<ul style="list-style-type: none"> Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> Loi sur l'aviation civile, n°53/AN du 26 juin 2018. Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur des transports et travaux publics. Autres secteurs concernés.
16	5120	Transport aérien de fret	<ul style="list-style-type: none"> Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> Loi sur l'aviation civile, n°53/AN du 26 juin 2018. Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur des transports et travaux publics. Autres secteurs concernés.
17	5320	Activités des services postaux et de courrier	<ul style="list-style-type: none"> Selon les règlements concernés. Ⓝ-A-Pour les services postaux et de courrier international. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> Décision sur la licence des services postaux, n°2555/EPL du 29 août 2016. Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur des postes et des télécommunications. Autres secteurs concernés.
			<ul style="list-style-type: none"> Ⓝ-B-Pour les services postaux et de courrier national. 		✓		
18	-	Création d'une compagnie aérienne	<ul style="list-style-type: none"> Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> Loi sur l'aviation civile, n°53/AN du 26 juin 2018. Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur des transports et travaux publics. Autres secteurs concernés.

Activités des services d'hébergement et de restauration (55-56)

19	5510	Hôtels et guest-house 4 étoiles au minimum.	<ul style="list-style-type: none"> Avoir des sources de financement certifiées par une institution financière nationale ou internationale. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> Loi sur le tourisme, n°32/AN du 24 juillet 2013. Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de l'information, de la culture et du tourisme.
----	------	---	---	---	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un capital d'enregistrement d'au minimum 30% du total du fond d'investissement du projet. 			<ul style="list-style-type: none"> • Autres secteurs concernés. 	
Activités de services de l'information et de la communication (58-63)							
20	5811	Création d'imprimerie et activités de publication.	<ul style="list-style-type: none"> • L'éditeur doit être laotien. • Application des autres règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la publication, n°225/AN du 9 décembre 2008. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'information, de la culture et du tourisme. • Autres secteurs concernés.
21	5813	Création d'organisations de masse : stations de radio, télévision, journaux et magazines.	<ul style="list-style-type: none"> • Activités réservées aux investisseurs laotiens. • Application des autres règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les médias, n°01/AN du 4 novembre 2016. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'information, de la culture et du tourisme. • Autres secteurs concernés.
Activités de services financiers et d'assurances (64-66)							
22	6419	Services d'intermédiaires financiers, banques commerciales (cet ISIC ne couvre que : A-Création des banques commerciales	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un capital d'enregistrement minimum de 300 Mrd LAK (environ 31 M€). • Pour la personne physique ou morale qui souhaite créer une banque commerciale, elle doit avoir une ou plusieurs banques commerciales qui détiennent au moins 50% des parts du capital total, chaque 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les banques commerciales, n° 03/AN du 26 décembre 2006. • Décision sur la création des banques commerciales et de leurs succursales, n°42/BOL du 15 janvier 2016. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de la RDP Lao. • Autres secteurs concernés.

			personne physique ne peut pas détenir plus de 10% des parts du capital total.			
		2-B-Création des succursales des banques commerciales.	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un capital d'enregistrement minimum de 100 Mrd LAK (environ 10.4 M€). • Application des autres règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Banque de la RDP Lao. • Autres secteurs concernés.
23	66111	Services opérants sur les marchés boursiers	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir le statut de personnalité morale en bonne situation financière, avoir une expérience importante dans les activités des marchés financiers. • Avoir un capital minimum défini dans les règlements du comité de la gestion du marché boursier. • Avoir le plan d'opération des affaires des 3 premières années et l'organigramme de la société 	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la valeur mobilière, n°21/AN du 10 décembre 2012. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de la RDP Lao. • Autres secteurs concernés.
24	651	Assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un capital d'enregistrement minimum de 16 Mrd LAK (environ 1.65 M €). • 1/3 du capital d'enregistrement doit être déposé comme une garantie financière dans une banque 	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les assurances, n°06/AN du 21 décembre 2011. • Instructions sur l'application de la loi sur les assurances, n°539/MOF du 19 février 2014. • Instructions sur l'autorisation d'opération des activités d'assurances, n°770/MOF du 21 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur des finances. • Autres secteurs concernés.

			<p>commerciale reconnue comme financièrement stable et solide au Laos.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 		<p>mars 2016.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décision sur la réglementation des activités de gestion et d'opération des assurances, n°3058/MOF du 27 septembre 2018. • Décision sur la réglementation des compagnies et courtiers en assurances n°3060/MOF du 27 septembre 2018. • Autres lois et règlements concernés. 	
25		Activités de supports du développement de la loterie	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un fond d'investissement suffisant, des bureaux et équipements électroniques nécessaires aux opérations d'activités de loterie, des véhicules adaptés et des employés qualifiés en comptabilité et information • Etre laotien de naissance, avoir moins de 60 ans et avoir des compétences d'opération de ces activités. • Avoir l'autorisation des autorités locales concernées. • Avoir des documents complémentaires tels que : certificat de santé de moins de 3 mois de la part d'un hôpital d'Etat, CV, certificat de domicile, certificat de garantie, extrait de casier judiciaire n°3, niveau d'éducation minimal de niveau bac ou certificat 	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur les entreprises, N°46/AN du 26 décembre 2013. • Loi sur le travail, N° 43/AN du 24 décembre 2013. • Loi sur la fiscalité, N° 70/AN du 15 décembre 2015. • Décision du Premier ministre sur la gestion de la loterie, N° 70/PM du 1 juillet 2008. • Instructions du ministre des Finances sur la gestion des entreprises de loterie, N+ 1332/MOF du 17 juin 2009. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur des Finances. • Autres secteurs.

			<p>professionnel de marketing, comptabilité et finances, de gestion (minimum bac+2, études de faisabilité économique-technique et plan prévisionnel d'opération des activités commerciales, relevés de compte bancaire secondaire (des 3 mois précédant le dépôt du dossier), le certificat d'enregistrement de l'entreprise (s'il y a).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat bancaire. • Suivre et appliquer les conditions et les normes du ministère des finances et des entreprises étatiques d'Etat. 			
Activités professionnelles, sciences et techniques (69-75)						
26	6910	Activités légales, (cet ISIC ne couvre que : la création de l'entreprise juridique).	<ul style="list-style-type: none"> • Les investisseurs doivent être avocats ou avoir des avocats comme actionnaires de l'entreprise. • Avoir un capital d'enregistrement au moins de 10 M LAK (environ 1 050 €). 	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la profession d'avocat, N° 06/AN du 9 novembre 2016. • Décision sur la création et l'opération des cabinets juridiques N° 178/M de la justice du 18 septembre 2007. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la justice • Autres secteurs concernés.

27	6920	<p>Service de la Comptabilité et de l'audit, consultant sur les taxes et les impôts, (cet ISIC ne couvre que) :</p> <p>ᨧ-A- Comptabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etre expert-comptable • Etre membre de la chambre professionnelle laotienne des comptables et auditeurs. • Ne pas être fonctionnaire, ni actionnaire, ni directeur ou employé dans une entreprise. • Ne pas avoir de casier judiciaire en lien avec la corruption ou la fraude financière ou comptable. • Avoir des employés compétents en comptabilité et finances (niveau minimum bac+3) et au moins 3 employés 	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la comptabilité, N°47/AN du 26 décembre 2013. • Loi sur l'audit indépendant, N° 51/AN du 22 juillet 2014. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur financier • Autres secteurs.
		ᨧ-B-Audit	<ul style="list-style-type: none"> • Etre expert-comptable ou une société d'audit étrangère. • Etre membre de la chambre laotienne des comptables et auditeurs professionnels. • Ne pas être fonctionnaire, ni actionnaire, ni directeur ou employé dans une entreprise. • Ne pas avoir de casier judiciaire en lien avec la corruption ou la fraude financière ou comptable. • Pour une entreprise individuelle, avoir 2 comptables professionnels (diplôme correspondant de niveau minimum bac +3). 	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la comptabilité, N°47/AN du 26 décembre 2013. • Loi sur l'audit indépendant, N° 51/AN du 22 juillet 2014. • Autres lois et règlements concernés 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur financier. • Autres secteurs concernés.

			<ul style="list-style-type: none"> • Pour une entreprise en joint-venture, avoir 3/5 des investisseurs qui sont comptables. 				
28	7120	Analyse des maladies animales et des produits animaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 		✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le bétail et les services vétérinaires, N°08/AN du 11 novembre 2016. • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'agriculture et des forêts • Autres secteurs concernés.
29		Service de quarantaine animale.	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir la surface, le fond d'investissement, les bureaux, les infrastructures, les équipements, les matériels et les véhicules adaptés. • Avoir des employés techniques diplômés dans secteur des animaux ou vétérinaire, niveau minimum bac +2 ou bac +3 ou un vétérinaire certifié par la chambre professionnelle des vétérinaires. • Avoir l'autorisation des autorités compétentes et des autorités locales concernées. • Respecter les conditions et les règlements du secteur sur les animaux et les services vétérinaires. 		✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le bétail et les services vétérinaires, N°08/AN du 11 novembre 2016. • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'agriculture et des forêts • Autres secteurs concernés.
Activités de services de support et de gestion (77-82)							

30	7810	Activités des agences d'emplois, (cet ISIC ne couvre que : les activités de services d'emplois)	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un partenaire local Pour des activités de recherche d'emplois domestiques ou de recrutement de ces emplois, l'entreprise doit avoir un capital d'enregistrement minimum de 200 M LAK (environ 20 600 €) et une garantie en liquidité de 2 000 USD. • Pour les activités de recrutement de travailleurs pour les marchés étrangers, l'entreprise doit avoir un capital d'enregistrement et un flux de trésorerie minimum de 2 Mrd LAK (environ 206 000 €) et une garantie en liquidités de 20 000 USD. • Avoir plus de 25 ans. • Etre expérimenté dans des activités commerciales et avoir un permis de travail. 	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le travail, N° 43/AN du 24 décembre 2013. • Décision sur la création et la gestion d'entreprises de services d'emploi, N° 043/M. du travail du 12 janvier 2010. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur du travail et des affaires sociales. • Autres secteurs concernés.
Activités de sécurité et d'enquête (80)						
31	8010	Entreprises de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés 	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la protection de la sécurité nationale, N° 40/AN du 19 décembre 2013. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de la sécurité publique. • Autres secteurs concernés.
Education (85)						

32	8510	Ecole maternelle	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 			<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'éducation, N° 62/AN du 16 juillet 2015. • Décision sur la gestion des écoles internationales privées de niveaux maternelles et primaires, N+ 1052/M. de l'éducation du 26 février 2016. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'éducation et des sports • Autres secteurs concernés.
			<ul style="list-style-type: none"> • N-A-Si c'est un investisseur étranger, il faut déposer la demande au niveau des Ministères concernés 	✓			
			<ul style="list-style-type: none"> • B-B-Si c'est un investisseur lao, il faut déposer la demande au niveau des autorités provinciales concernées 		✓		
33	8521	Ecoles secondaires	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 			<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'éducation, N° 62/AN du 16 juillet 2015. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'éducation et des sports • Autres secteurs concernés.
			<ul style="list-style-type: none"> • N-A-Si c'est un investisseur étranger, il faut déposer la demande au niveau des Ministères concernés 	✓			
			<ul style="list-style-type: none"> • B-B-Si c'est un investisseur lao, il faut déposer la demande au niveau des autorités provinciales concernées 		✓		
34	8522	Enseignements techniques et professionnels, (cet ISIC ne couvre que	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 			<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le travail, N° 43/AN du 24 décembre 2013. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur du travail et des affaires sociales. • Autres secteurs concernés.
		N-A-Centres du développement de la main d'œuvre		✓			
		B-B- Enseignements techniques et formations professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. ➤ Si c'est un investisseur étranger, il faut déposer la demande au niveau des Ministères concernés 		✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'éducation, N° 62/AN du 16 juillet 2015. • Loi sur l'enseignement professionnel, N°42/AN du 23 décembre 2013. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'éducation et des sports • Autres secteurs concernés.

			<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. ➤ Si c'est un investisseur lao, il faut déposer la demande au niveau des autorités provinciales concernées 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Autres lois et règlements concernés. 	
35	8530	Enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'éducation, N° 62/AN du 16 juillet 2015. • Décret sur l'enseignement supérieur, N°117/PM du 5 juin 2015. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'éducation et des sports. • Autres secteurs concernés.
36	8541	Enseignements sportifs et artistiques ? (cet ISIC ne couvre que : ᦺ-A- Activités sportives et physiques,	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. ➤ Si c'est un investisseur étranger, il faut déposer la demande au niveau des Ministères concernés 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'activité sportive et physique, N° 15/AN du 6 juillet 2012. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'éducation et des sports. • Autres secteurs concernés.
			<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. ➤ Si c'est un investisseur lao, il faut déposer la demande au niveau des autorités provinciales concernées 		✓		
		ᦺ-B-Enseignement sportif	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. ➤ Si c'est un investisseur étranger, il faut déposer la demande au niveau des Ministères concernés 	✓			
			<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. ➤ Si c'est un investisseur lao, il faut déposer la demande au 		✓		

			niveau des autorités provinciales concernées				
		Ⓣ-C-Enseignements artistiques et de divertissement.	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. ➤ Si c'est un investisseur étranger, il faut déposer la demande au niveau des Ministères concernés 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'éducation, N° 62/AN du 16 juillet 2015. • Loi sur les arts et spectacles, N°09/PM du 16/AN du 4 mai 2017. • Décret sur les arts et spectacles, N°09/PM du 14 janvier 2015. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'éducation et des sports. • Secteur de l'information, de la culture et du tourisme. • autres secteurs concernés.
			<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. ➤ Si c'est un investisseur lao, il faut déposer la demande au niveau des autorités provinciales concernées 		✓		
37	8549	Ecoles / Enseignement professionnel ou centres de formations techniques sur l'élevage et les services vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir la surface, le fond d'investissement, les bureaux, les infrastructures, les équipements, les matériels et les véhicules adaptés. • Avoir des employés techniques diplômés dans le secteur animal niveau bac+2 ou des vétérinaires diplômés. • Pour les activités liées au secteur vétérinaire, il faut avoir des vétérinaires certifiés par la chambre professionnelle des vétérinaires. • Avoir l'accord des autorités locales compétentes. • Suivre et mettre en application la réglementation sur la gestion et le contrôle des secteurs de l'élevage et 		✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le bétail et les services vétérinaires, N°08/AN du 11 novembre 2016. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'éducation et des sports. • Autres secteurs concernés.

			des services vétérinaires.				
Activité de la santé humaine et du travail social (86-88)							
38	8610	Activités des hôpitaux privés	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un capital minimum de 2 Mrd LAK (environ 206 000 €) Application de la réglementation des secteurs concernés. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> Loi sur les soins de santé, N° 58/AN du 24 décembre 2014. Décret sur les hôpitaux privés° 151/PM du 28 avril 2014. Autres règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de la santé publique. Autres secteurs concernés.
39	8620	Services médicaux, dentaires et autres services de la santé publique.	<ul style="list-style-type: none"> Opérer dans un secteur spécifique Appliquer la réglementation sur les soins de santé et les autres réglementations concernées. 	✓		<ul style="list-style-type: none"> Loi sur les soins de santé, N° 58/AN du 24 décembre 2014. Décret sur les hôpitaux privés° 151/PM du 28 avril 2014. Autres règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de la santé publique. Autres secteurs concernés.
Arts, divertissement et activités de loisir (90-93)							
40	9000	Innovation, arts et autres activités du divertissement, (cet ISIC ne couvre que :	<ul style="list-style-type: none"> Avoir des sources de financement certifiées par un des instituts financiers nationaux ou internationaux. 			Loi sur le tourisme, n°32/AN du 24 juillet 2013.	<ul style="list-style-type: none"> Secteur de l'information, de la culture et du tourisme. Autres secteurs concernés.
		<ul style="list-style-type: none"> Discothèque, boîte de nuit, bar, karaoké 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un capital d'enregistrement d'au minimum 30% du capital total du projet d'investissement. Fournir une étude de faisabilité du projet. 		✓	<ul style="list-style-type: none"> Décret sur le divertissement, N° 315/PM du 2 octobre 2017. Autres lois et règlements concernés 	
		<ul style="list-style-type: none"> Activités du cirque 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir la surface, les fonds d'investissement, les bureaux, les infrastructures, les équipements et les véhicules 	✓		<ul style="list-style-type: none"> Loi sur le bétail et les services vétérinaires, N°08/AN du 11 novembre 2016. Autres lois et règlements 	

			<p>adaptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir des employés techniques diplômés dans le secteur animal (niveau bac+2) ou des vétérinaires certifiés. • Pour les activités liées au secteur vétérinaire, il faut avoir des vétérinaires certifiés par la chambre professionnelle des vétérinaires • Obtenir l'accord des autorités locales compétentes. • Suivre et mettre en application la réglementation sur la gestion et le contrôle des secteurs de l'élevage et des services vétérinaires. 		concernés	concernés.
41	9103	Activités des jardins zoologiques et des réserves naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le bétail et les services vétérinaires, N°08/AN du 11 novembre 2016. • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'agriculture et des forêts. • Autres secteurs concernés.
42	9200	<p>Activités des jeux de hasard et paris :</p> <p>⌚-A-Activités de tous les jeux de hasard.</p> <p>⌚-B-Activités de tests cérébraux</p> <p>⌚-C-Activités de machines à sous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les règlements concernés. 		<ul style="list-style-type: none"> • Décision du ministre de l'information, de la culture et du tourisme sur la gestion et le contrôle des autorisations des jeux de hasard au Laos, N° 664/MICT du 22 octobre 2013. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'information, de la culture et du tourisme. • Secteur financier. • Autres secteurs concernés.

43	9321	Activés des parcs d'attractions	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des sources de financement certifiées par un des instituts financiers nationaux ou internationaux. • Avoir un capital d'enregistrement d'au minimum 30% du capital total du projet d'investissement. • Fournir une étude de faisabilité du projet. 			<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le tourisme, n°32/AN du 24 juillet 2013. • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'information, de la culture et du tourisme. • Autres secteurs concernés.
			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Si c'est un investisseur étranger, il faut déposer la demande au niveau des Ministères concernés 	✓			
			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Si c'est un investisseur lao, il faut déposer la demande au niveau des autorités provinciales concernées 		✓		
44		Activités du développement des activités touristiques complètes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si c'est un investisseur étranger, il faut déposer la demande au niveau des Ministères concernés 	✓		<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur le tourisme, n°32/AN du 24 juillet 2013. • Loi sur la protection de l'environnement- N°29/AN du 18 décembre 2012. • Loi foncière-N°04/AN du 21 octobre 2003. • Autres lois et règlements concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'information, de la culture et du tourisme. • Autres secteurs concernés.
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si c'est un investisseur lao, il faut déposer la demande au niveau des autorités provinciales concernées 		✓		